

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 septembre 2022 A 18 H 15

Présents : Mmes EULOGE, FONTIN, BLANC, HEYRIES, MARTINEAU,
MM.DELSARTE, DELACROIX, IZOARD, ESCLANGON, MICHEL G., DUSSAILLANT, MAUREL et
NICOLA

Absents : MOULET Thierry – MICHEL Jean-François

Secrétaire de séance : Mme FONTIN Geneviève

Points à l'ordre du jour :

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – REPORT DE LA PRISE DE COMPETENCES EAU/ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON DURANCE

Compte tenu de la loi NOTRe du 7/08/2015, le transfert de ces compétences reste à ce jour obligatoire au 01/01/2026.

Par délibération en date du 29/07/2021, la CCJLVD avait délibéré favorablement au transfert à compter du 01/01/2023.

Par délibération en date du 23/08/2021, le conseil municipal de Salignac avait, à la majorité, approuvé ces transferts au 01/01/2023.

S'en est suivi pour la CCJLVD, un long travail de consultation et de comparaison quant au choix du mode de gestion : REGIE ou DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP).

Le 18 juillet 2022, les élus de la CCJLVD ont décidé, à la majorité, d'annuler le transfert initialement prévu au 01/01/2023 et de reporter la prise des compétences eau et assainissement au 01/01/2026.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'annuler la décision de transfert de la compétence assainissement à la CCJLVD au 01/01/2023 et de la reporter au 01/01/2026.

M.IZOARD propose de réfléchir au bienfondé d'une étude de délégation de service public pour la gestion communale du service assainissement.

3 – LOCATION GERANCE DU RESTAURANT

Le Londrina a fermé ses portes le 31 août dernier. Un compte-rendu est fait aux conseillers de la rencontre qui a eu lieu le 15 septembre dernier avec une responsable de l'opération 1000 cafés. Cette opération semble ne pas correspondre à nos attentes.

Le conseil municipal a décidé par 11 voix pour, et 2 abstentions d'un nouvel appel à candidature.

Il a été décidé par 9 voix pour et 4 voix contre, la **diminution du loyer de 50% pendant 3 mois** selon les modalités ci-dessous :

- Financières : montant des loyers et caution
- Ensemble commercial :
 - o Murs 500.00 € ht 600.00 € ttc
 - o Fonds commercial 120.00 € ht 144.00 € ttc
 - o Licence IV 50.00 € ht 60.00 € ttc
 - o TOTAL 670.00 € ht 804.00 € ttc
- Caution 4 000.00 €
- Logement au-dessus restaurant 360.00 € ttc
- Caution 360.00 €

- Critères de sélection des candidats :
- *Expérience dans le domaine de la restauration* 30 %
- *Qualité de la solidité financière du plan économique* 25 %
- *Adhésion et volonté de répondre aux objectifs de Dynamisation du village* 25 %
- *Moyens humains proposés* 20 %

- l'envoi à la publication des appels à candidature sera effectué le 10/10/2022
 - limite de réception des candidatures : 4/11/2022
 - la visite des locaux obligatoire par les candidats sera effectuée dès réception des dossiers de candidature
- Le logement à l'étage reste indissociable du commerce

4 – REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ET CANTINE SALIGNAC

Le conseil municipal vote à l'unanimité le règlement intérieur de la Garderie Périscolaire et de la Cantine de Salignac qui sera distribué aux parents d'élèves.

5 – PROBLEMATIQUE RD4 – COURRIER DE MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES AHP

Par courrier en date du 17/03/2022, Mme le Maire attirait l'attention de Mme la Présidente du Conseil Départemental des AHP sur les problèmes de sécurité routière rencontrés sur la Route Départementale 4 qui traverse le secteur des Gilotières.

Suite à la réponse de Mme la Présidente du Conseil Départemental des AHP, il a été convenu d'adresser un courrier à l'Ingénierie Territoriale 04 afin de convenir d'un rendez-vous avec les services départementaux pour étudier ensemble les aménagements possibles et de connaître la part des charges incombant à la commune.

6 – APPROBATION RPQS ANNEE 2021 SIVU SALIGNAC ENTREPIERRES

Le conseil municipal approuve le rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'année 2021 pour le service public d'eau potable du SIVU Salignac – Entrepierres.

7 – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Des informations sont données aux Conseillers sur les demandes en cours et l'avancement des dossiers concernant :

- La réhabilitation du bâtiment communal en maison des associations : en attente de la DETR et de la subvention de Revoyure du Contrat Départemental Supracommunal.
- Les travaux de réhabilitation de l'église St Clément au vieux village : les encadrements sont terminés ; les vitraux et les grilles sont en cours de fabrication, les gravats à l'intérieur ont été évacués et la fissure dans le fond est réparée.

8 – REPRISE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour indiquer que le risque ayant disparu ou s'étant réalisé, la provision de 60.00 € constituée au budget primitif 2021 (DCM N°38/2021) peut être reprise.

Ceci sera suivi par l'émission d'un titre de recette de ce montant à l'article 7817.

9 – CONVENTIONS SMSMDE/CNE-PARTICIPATION ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension sur l'entrée du village et au quartier de la Rochette, l'enfouissement des réseaux Telecom sont également réalisés et pris en charge à 50 % par le SMSMDE et 50 % par la Commune.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la signature des conventions qui actent ces participations :

Somme à la charge de la commune :

- 23 000.00 € pour La Rochette,
- 6 000.00 € pour Le Mardaric.

La somme de 30 000.00 € a été provisionnée sur le budget 2022.

10 – CREATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET + MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création d'un nouveau poste dans le cadre d'emploi territorial des adjoints administratifs (promotion interne suite à réussite à un concours) et la mise à jour du tableau des emplois communaux par la suppression de deux postes (agent de maîtrise 29.5/35è et agent de maîtrise principal à temps complet) suite à des admissions à la retraite.

10 – QUESTIONS DIVERSES

a – Relance a été faite du parc solaire de Vallée ; le projet est bloqué par les conditions prévues au PLU.

b – des travaux par l'entreprise Enedis sont prévus sur la ligne 20 000 volts (quartier Les Gilotières, Jas du Moïne, Sens, Camping) avec remplacement de certains poteaux bois et pose de groupes électrogènes durant les travaux.

c – extinction réseau éclairage public : prévoir de rajouter des horloges calées sur Marseille (créneaux à rajouter) : une demande d'étude sera faite auprès de l'entreprise URBELEC chargée de l'entretien.

d - Projet des Enseignantes de réalisation d'une fresque sur un mur de l'école : le conseil municipal demande à l'unanimité de limiter la hauteur de la fresque à la couleur grise (selon le croquis transmis).

e – des réunions de quartiers demandées par les administrés.

f – demande par des administrés de supprimer la poubelle sans couvercle située aux Gilotières ; cette demande est à faire auprès de la CCJLVD.

g – Coupe de Bois en cours à Sens avec débardage à l'aide de Chevaux.

h – une visite des bâtiments communaux est proposée par Mme Le Maire à tous les Conseillers Municipaux le 15/10/2022.

i – une collecte nature est prévue le 22/10/2022

i – prévoir de réparer l'entrée et la sortie de la petite passerelle empruntée par les enfants du Pédibus.

j – Mme MARTINEAU demande à être contactée lors de l'établissement du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h30.